

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 88401356.6

51 Int. Cl.⁴: B 42 F 21/06

22 Date de dépôt: 03.06.88

30 Priorité: 15.06.87 FR 8708277

43 Date de publication de la demande:
21.12.88 Bulletin 88/51

84 Etats contractants désignés:
CH DE ES FR GB IT LI

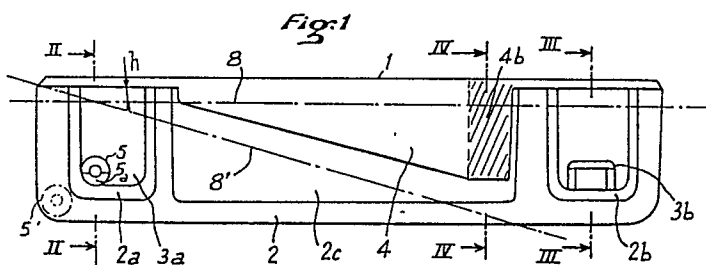
71 Demandeur: Treillet, Jacques
20 rue Abbé Bellemin La Saussaye
F-27370 Amfreville la Campagne (FR)

72 Inventeur: Treillet, Jacques
20 rue Abbé Bellemin La Saussaye
F-27370 Amfreville la Campagne (FR)

74 Mandataire: Robert, Jean-Pierre et al
CABINET BOETTCHER 23, rue la Boétie
F-75008 Paris (FR)

54 Porte-étiquette latéral.

57 Le porte-étiquette selon l'invention comporte un ergot 5 cylindrique autour duquel il peut être pivoté sur le dossier 8 qui le porte pour effacer l'aile 4 de mise en continu (position 8') et faciliter cette mise en continu ou la désolidarisation de dossiers adjacents.



Description

Porte-étiquette latéral

La présente invention concerne un porte-étiquette latéral possédant une aile de mise en continu de dossiers adjacents.

Il est connu dans le cadre de dossiers suspendus les uns à côté des autres sous les tablettes d'une armoire, de disposer sur l'un des bords verticaux que présente frontalement chaque dossier, un porte-étiquette permettant l'identification du contenu du dossier. Ce porte-étiquette est fixé sur l'un des pans de la chemise formant le dossier par de nombreux moyens (agrafage, encliquetage...) grâce à des ailes perpendiculaires à un pupitre sur lequel est disposée l'étiquette, qui viennent chevaucher le bord de ce pan. On connaît également des dispositifs pour relier (mettre en continu) deux pans adjacents de deux dossiers consécutifs dans un classement suspendu pour éviter l'intercalation de documents entre deux dossiers, ou faire une unité d'un ensemble de plusieurs dossiers concernant le même sujet.

Une aile de mise en continu se situe à côté des deux ailes de fixation et définit avec l'une d'elles, centrale, un logement pour le bord du dossier à relier.

Avec tous les porte-étiquettes connus de ce type, il existe une certaine incommodité à réaliser cette mise en continu, car il faut d'abord attacher le porte-étiquette à l'un des dossiers puis, par déformation, faire rentrer le bord du second derrière l'aile de mise en continu.

La présente invention entend remédier à cet inconvénient en rendant cette opération beaucoup plus commode tant au "montage" qu'au "démontage".

A cet effet, l'invention a pour objet un porte-étiquette pour dossier suspendu destiné à être fixé au bord vertical latéral d'un pan de la chemise en V constituant le dossier, comportant un pupitre sous lequel s'étendent une aile principale sensiblement médiane, une aile secondaire d'un côté de l'aile principale, au moins un ergot de verrouillage du porte-étiquette sur le dossier porté par l'une des ailes principale ou secondaire destiné à être logé dans un orifice du bord du pan glissé entre les deux ailes et, de l'autre côté, une aile de mise en continu de dossiers adjacents formant avec l'aile principale un logement pour recevoir le bord latéral du dossier adjacent à celui auquel le porte-étiquette est fixé.

Selon l'une des caractéristiques principales de l'invention, l'ergot susdit est cylindrique et disposé au voisinage d'une extrémité longitudinale du porte-étiquette pour constituer axe de pivotement de ce dernier par rapport au dossier tandis que l'aile de mise en continu est de hauteur sensiblement nulle au voisinage de cet ergot et de hauteur maximale au voisinage de l'extrémité du porte-étiquette, opposée à celle portant ledit ergot.

L'aile de mise en continu peut être limitée à une sorte de patte latérale suffisamment éloignée de l'ergot d'articulation pour être complètement effacée lors du rapprochement des deux pans de

dossier à réunir. Il sera cependant préféré de prévoir une aile de longueur suffisante pour réaliser la jonction des deux dossiers sur une grande partie de la longueur du porte-étiquette. Dans ce cas, pour que son effacement par pivotement soit encore possible, cette aile aura une forme triangulaire dont la pointe sera du côté de l'ergot de pivotement.

Dans une variante préférée de réalisation, c'est l'aile secondaire susdite qui porte l'ergot à une extrémité du porte-étiquette et qui présente une seconde partie située à l'autre extrémité longitudinale du porte-étiquette, pourvue d'une patte de verrouillage coopérant avec un second orifice de la chemise. On peut également prévoir que le verrouillage du porte-étiquette pour l'arrêter en rotation autour de l'ergot peut consister en un ergot d'accrochage prévu sur l'aile de mise en continu, dans sa partie de plus grande hauteur, et tourné vers l'aile principale, pour, soit pénétrer dans un orifice du dossier adjacent, soit simplement venir en butée derrière le bord replié du dossier.

Enfin, les ergots et pattes susdits, et notamment l'ergot cylindrique, possèdent un chanfrein dans leur partie inférieure voisine de l'aile centrale, permettant l'engagement aisé du porte-étiquette.

L'invention sera mieux comprise au cours de la description donnée ci-après à titre d'exemple purement indicatif et non limitatif qui permettra d'en dégager les avantages et les caractéristiques secondaires.

Il sera fait référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue extérieure latérale d'un porte-étiquette conforme à l'invention,
- la figure 2 est une coupe selon la ligne II-II de la figure 1,
- la figure 3 est une coupe selon la ligne III-III de la figure 1,
- la figure 4 est l'illustration d'une variante de réalisation du porte-étiquette dans un détail qui serait situé au niveau de la ligne de coupe IV-IV de la figure 1.

En se reportant à ces figures, on voit que le porte-étiquette représenté comporte un pupitre 1 sur lequel l'étiquette sera mise en place et maintenu par tout moyen connu. Sous ce pupitre et perpendiculairement à lui, une aile 2 médiane permet la fixation de ce porte-étiquette au bord latéral d'un dossier avec d'un côté une aile secondaire 3, et la mise en continu susdite avec de l'autre côté une aile de mise en continu 4. L'aile secondaire 3 est en fait constituée par deux parties 3a et 3b dans un même plan et situées aux deux extrémités du porte-étiquette. Dans une variante non représentée, on peut n'avoir prévu qu'une seule partie 3a.

Sur la figure, cette partie 3a présente un ergot 5 en regard de l'aile médiane 2. Cet ergot 5 est de forme cylindrique avec un chanfrein 5a à sa partie inférieure la plus proche de l'aile 2. On aura noté qu'en regard des parties 3a et 3b ainsi que de l'aile de mise en continu 4, l'aile principale 2 présente des

évidements 2a, 2b, 2c qui sont nécessaires pour la fabrication par moulage ou injection du porte-étiquette. L'ergot 5 est destiné à pénétrer dans l'orifice cylindrique 6a d'un pan 6 de dossier.

Dans une variante, l'ergot peut être porté par l'aile principale 2 et tourné vers l'aile secondaire 3, par exemple comme représenté en 5' sur la figure 1. Bien entendu, il faut comprendre le porte-étiquette représenté comme présentant l'un ou l'autre des ergots 5, 5' et non les deux simultanément. L'ergot ou la patte 7 est porté par l'aile 3b, et pénètre dans l'orifice 6b de ce pan 6. On a représenté en 8 sur la figure 1, par rapport au porte-étiquette la position du bord du pan 6 en position finale et en 8' leur position relative lorsque ce porte-étiquette est pivoté au maximum autour de l'ergot 5. La ligne 8' fait clairement apparaître que l'aile 4 de mise en continu des dossiers est tout à fait effacée par rapport aux bords de deux dossiers adjacents (qui se projettent en 8').

On notera que le pivotement n'est possible que si le bord 8 des dossiers est distant de la surface inférieure du pupitre 1 d'une valeur h compatible avec la hauteur de la partie 4b de l'aile 4. Bien entendu, cette hauteur dépendra également de la distance séparant l'extrémité du pupitre 2 de la projection sur ce pupitre de l'ergot 5. Cette disposition permet de maintenir le porte-étiquette pivoté vers l'avant, de rapprocher les deux bords à réunir, de rabattre le porte-étiquette sur les deux bords rapprochés, le bord de l'autre dossier étant alors logé derrière l'aile 4 de mise en continu - jusqu'à obtenir le verrouillage de l'ensemble par pénétration de la patte 7 dans l'orifice 6b du pan 6.

Aux lieu et place de l'aile 3b et son ergot 7, ou en complément de ces derniers, on peut prévoir à l'extrémité de l'aile 4 un redan 4a d'accrochage pouvant se loger derrière le bord 9a du pan 9 de dossier mis en continu avec le pan 6, si ce dernier, comme l'illustre la figure 4, est replié en extrémité, ce de manière connue, pour renforcer ce bord. Ce redan 4a sera prévu uniquement à l'extrémité de la partie 4b de l'aile de plus grande hauteur.

On voit en effet sur la figure 1 que l'aile 4 est triangulaire avec la pointe du triangle située du côté de l'ergot 5 de pivotement. Ainsi en position 8, la longueur emprisonnée du pan 9 est-elle importante et la liaison des dossiers de meilleure qualité. On peut cependant limiter cette aile 4 à une simple patte qui aurait pour hauteur et emplacement ceux de la partie 4b la plus haute de l'aile 4, c'est-à-dire le plus éloigné possible de l'ergot 5.

La désolidarisation de deux dossiers contigus est également simple à obtenir en déverrouillant la patte 7 (par flexion élastique de l'aile 3b) et en pivotant le porte-étiquette autour de l'ergot 5 pour effacer vers l'extérieur l'aile 4. Dans le cas de la variante de la figure 4 on procèdera en plus (ou à la place) à l'écartement du repli 9a par rapport au redan 4a.

L'invention trouve une application intéressante dans le domaine des articles de bureaux et du mobilier de rangement.

Revendications

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

1. Porte-étiquette pour dossier suspendu destiné à être fixé au bord vertical (8) latéral d'un pan (6) de la chemise en V constituant le dossier, comportant :

- un pupitre (1) sous lequel s'étendent une aile (2) principale sensiblement médiane,
- une aile secondaire (3) d'un côté de l'aile principale (2),

- au moins un ergot (5) de verrouillage du porte-étiquette sur le dossier porté par l'une des ailes principale (2) ou secondaire (3), destiné à être logé dans un orifice (6a) du bord du pan (6) glissé entre les deux ailes,

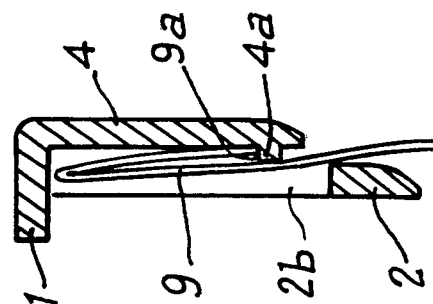
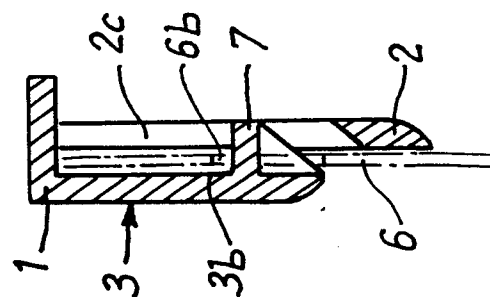
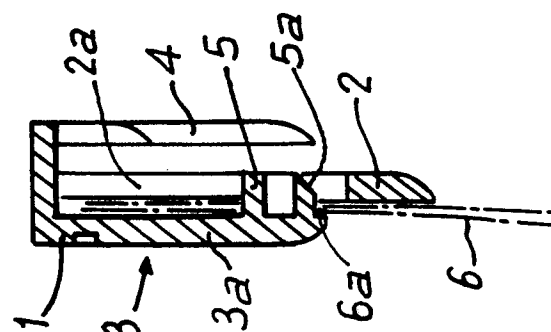
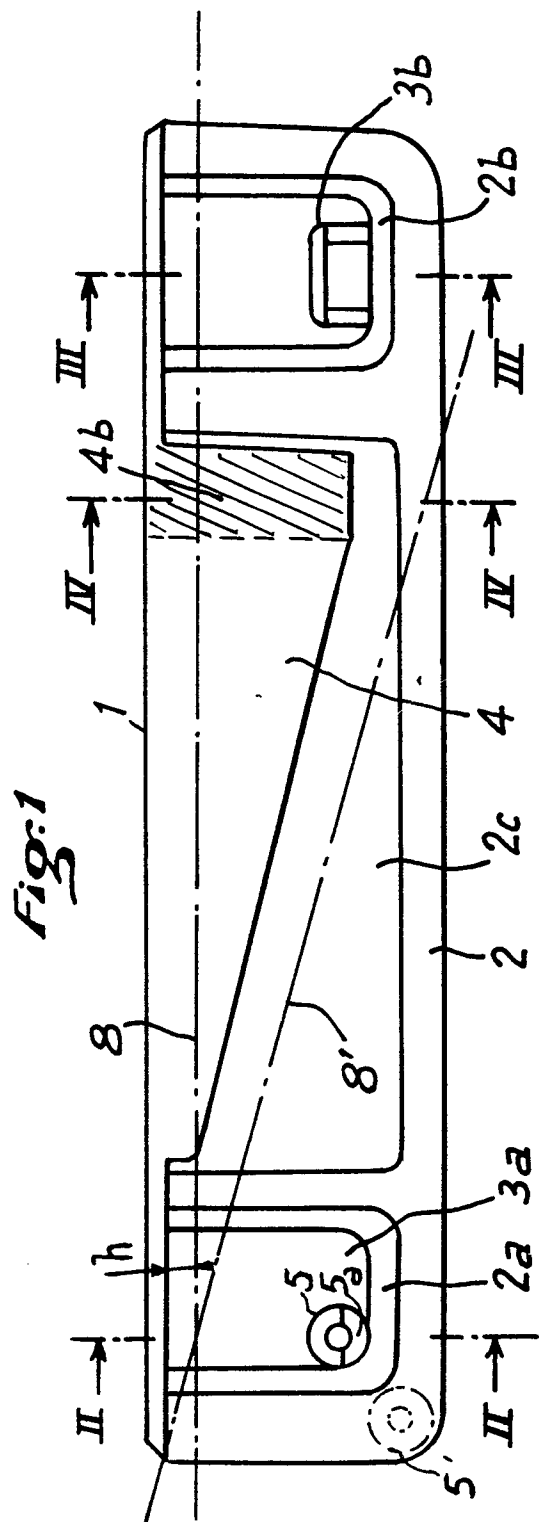
- et de l'autre côté de l'aile principale (2) une aile (4) de mise en continu de dossiers adjacents formant avec l'aile (2) principale un logement pour recevoir le bord latéral du dossier adjacent (9) à celui auquel le porte-étiquette est fixé, caractérisé en ce que l'ergot (5) susdit est cylindrique et disposé au voisinage d'une extrémité longitudinale du porte-étiquette pour constituer axe de pivotement de ce dernier par rapport au dossier tandis que l'aile (4) de mise en continu est de hauteur sensiblement nulle, au voisinage de cet ergot (5) et de hauteur maximale au voisinage de l'extrémité du porte-étiquette opposée à celle portant l'ergot (5).

2. Porte-étiquette selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'aile (4) de mise en continu est de forme sensiblement triangulaire dont la pointe est du côté de l'ergot cylindrique (5).

3. Porte-étiquette selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'aile secondaire (3) possède une partie (3a) à l'une des extrémités du porte-étiquette équipée de l'ergot (5) et une partie (3b) située à l'autre extrémité longitudinale du porte-étiquette, pourvue d'une patte (7) de verrouillage de ce dernier en rotation sur le dossier et coopérant avec un second orifice (6b) de ce dernier.

4. Porte-étiquette selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'ergot cylindrique (5) possède un chanfrein (5a) sur sa partie inférieure la plus proche de l'aile (2) principale.

5. Porte-étiquette selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'aile (4) de mise en continu possède, dans sa partie (4b) de hauteur maximale, un redan (4a) d'accrochage tourné vers l'aile principale (2).





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 88 40 1356

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
X	FR-A-2 409 561 (ORGAREX) * Figures 1,2,5; page 3, ligne 32 - page 6, ligne 13 *	1,3	B 42 F 21/06
Y	---	2	
Y	FR-A-2 324 465 (COMPAGNIE DU RONEO) * Figures 1-3; page 4, ligne 17 - page 5, ligne 29 *	2	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			B 42 F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 24-08-1988	Examineur EVANS A. J.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	